

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2025

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2115)

Tombé

N° AS536

AMENDEMENT

présenté par
M. Hetzel, rapporteur

ARTICLE 2 TER

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« au motif qu'ils ont intentionnellement commis une fraude »

les mots :

« en raison d'une fraude intentionnelle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.